



## « Réseaux de la prochaine génération (NGN) et Réseaux large bande, opportunités et challenges »

Par **M. SANOU Serge Roland**,

Ingénieur Télécom, ONATEL SA, Burkina Faso  
serge.sanou@onatel.bf

Le Burkina Faso est un pays ouest-africain en voie de développement dont l'évolution en matière de télécommunications a permis d'atteindre en 2008 un parc fixe de 146.000 lignes principales, 3.026.000 lignes mobiles avec une télédensité fixe de 1.03% et mobile de 21.57% pour une population de 14.000.000 d'habitants (Source MPTIC, Décembre 2008). Trois opérateurs se partagent le marché dont l'opérateur global ONATEL SA, leader du marché.

Pour atteindre les nouveaux objectifs de développement en matière de large bande et de réseaux NGN (New Generation Networks), les stratégies adoptées par l'ONATEL SA se structurent autour des points suivants :

- **Vulgarisation de l'accès (Téléphonie fixe, mobile, CDMA, ADSL, etc...),**
- **Développement des réseaux de transport et du « core network » fixe et mobile,**
- **Offre commerciale adaptée.**

Les différentes stratégies de migration vers les réseaux NGN dans le contexte du Burkina Faso et en particulier de l'ONATEL SA sont fonction des caractéristiques du marché, du niveau de la concurrence et de la vétusté du réseau des infrastructures. Certains opérateurs ont adopté une solution radicale consistant à déployer un NGN en parallèle du réseau existant qui sera ensuite abandonné très rapidement (stratégie très coûteuse par ailleurs pour l'opérateur qui effectue le déploiement). D'autres ont choisi de procéder par étapes : cette approche consiste à remplacer progressivement les commutateurs traditionnels en fin de vie par des softswitches NGN. Cette 2<sup>ème</sup> approche sera celle retenue par l'ONATEL.

Ces mutations imposent aujourd'hui de nouveaux axes de réflexion pour le Régulateur dont la mission est de garantir l'intérêt du consommateur et de faire en sorte que le déploiement des NGN ne fasse pas obstacle à la concurrence. Ainsi la nouvelle Loi N° 061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso, s'inscrit dans ce cadre.

Le passage vers le large bande et les NGN apparaît aujourd'hui inéluctable et il est indispensable d'engager des réflexions au niveau de chaque pays afin d'en identifier les implications spécifiques sur les plans technique, économique et réglementaire. Il apparaît toutefois clairement que les périodes de transition, ainsi que l'approche utilisée pour le passage à ces nouveaux réseaux vont dépendre de la garantie et la pérennisation d'atouts importants : l'accès, la qualité et l'interopérabilité des services sur tout le territoire à un prix similaire et abordable, la sécurité, et la limitation des distorsions des marchés pouvant entraver significativement l'exercice de la concurrence.